

Annexe 1: Références complètes de la mesure

- Loi n° 2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative pour 2009,
- Décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,
- Décret 2008-1356 du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics,
- Circulaire du Premier ministre du 19 décembre 2008 relative au plan de relance de l'économie française – Augmentation des avances sur les marchés publics de l'État en 2009,
- Circulaire du Ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, du 19 février 2009, relative aux modalités de suivi du plan de relance,
- Instruction conjointe de la direction du budget et de la direction générale des finances publiques du 17 février 2009, relative aux modalités retenues pour la gestion et le suivi des crédits du plan de relance de l'économie.